**ASSOCIATION RETINA FRANCE “ Vaincre les maladies de la vue ”**

**APPEL D’OFFRES 2022**

**L’Association Retina France, après avis de son Comité Scientifique, se propose de promouvoir la recherche dans le domaine des maladies rares de l’œil et de la DMLA atrophique et le développement des thérapies innovantes ophtalmologiques en priorisant celles qui pourront bénéficier à court ou moyen terme aux maladies précitées.**

**A. Génétique et Epigénétique**

Identification des gènes : structure, expression et fonction.

Etudes de corrélations génotype - phénotype. Recherche de facteurs de susceptibilité.

**B. Biologie moléculaire et cellulaire des structures oculaires normales et pathologiques**

Étude des mécanismes physiopathologiques : du développement au vieillissement.

Etudes de modèles animaux et cellulaires de pathologies ophtalmologiques humaines.

**C. Recherches cliniques**

Etude de l’histoire naturelle des maladies. Etudes des méthodes de dépistage, de prévention et de prise en charge de la malvoyance.

**D. Recherches thérapeutiques**

Toutes actions à visée thérapeutique en lien avec les thématiques ci-dessus : thérapie génique, thérapie cellulaire, approches biophysiques, chirurgicales, environnementales et pharmacologiques, ...

**Les subventions sont accordées pour une durée de 2 ans et un montant maximal de 100 000€**

Certains projets sélectionnés pourront être financés par d'autres Associations partenaires

Les formulaires sont disponibles sur le site [**www.retina.fr**](http://www.retina.fr)**.**

Critères d’évaluation :

- Qualité du projet / Pertinence scientifique

- Faisabilité du projet

- Qualité et expertise du demandeur et du laboratoire de recherche

- Apport aux patients (direct ou indirect) par le niveau d’innovation, de pertinence clinique ou d’impacts socio-économiques

**Date limite de soumission des dossiers en ligne sur le site** [**www.retina.fr**](http://www.retina.fr) **le lundi 01 août 2022 avant minuit.**

**TOUT DOSSIER NON CONFORME AUX CRITERES D’ELIGIBILITE OU NE RESPECTANT PAS LES FORMATS IMPOSES SERA REJETE SANS PREAVIS**

**Eric MOSER, Hélène DOLLFUS, Olivier GOUREAU**

Président de l’Association Retina France, Présidente du Comité Scientifique, Secrétaire du Comité Scientifique

Critères d’éligibilité

Les porteurs de projet doivent être chercheurs ou enseignants-chercheurs ayant un poste permanent dans une institution hospitalo-universitaire ou de recherche labellisée (exemples : CNRS, INSERM, INRAE, Université).

**Une seule demande est autorisée par équipe de recherche labellisée. Les lauréats de l’AO de l’année en cours ne pourront pas présenter de demande l'année suivante.**

Dans tous les cas, la demande doit être approuvée par le directeur de l’équipe de recherche labellisée (signature exigée sur chaque dossier). Une équipe lauréate de l’AO en cours ne peut présenter une demande l’année suivante que si la thématique est différente avec un coordinateur différent.

Règles des dépenses éligibles dans le cadre de la demande de financement :

**- Les subventions sont accordées pour une durée de 2 ans et un montant maximal de 100 000€**

- Les demandes d'équipement dûment justifiées ne doivent pas excéder 15 000€, même dans le cadre d’un co-financement. La demande financière devra inclure un devis et le rapport financier devra inclure une copie de la facture pour justifier de la dépense.

*Dépenses non éligibles*:

- Rémunération de l’investigateur principal et des chefs d’équipes participantes

- Frais de mission

- Frais de formation

- Frais liés à la diffusion des travaux de recherche subventionnés (traduction, reproduction, activité de transfert, protection de la propriété intellectuelle)

- Frais d’entretien de maintenance d’équipements

- Fournitures informatique et papeterie

**Retina France étant une association reconnue d’utilité publique, aucun frais de gestion ne pourra être prélevé par l’organisme gestionnaire sur les sommes versées par l’association**

**Le récipiendaire s'engage** :

- à mentionner le soutien de Retina France (et toute association partenaire, le cas échéant) dans toute communication et publication relatives au projet et ainsi faire figurer le nom de Retina France dans les remerciements.

- à informer Retina France de toute communication ou publication relative au projet de recherche.

- à présenter ses recherches (lui-même où l’un de ses collaborateurs) aux réunions et colloques où le chercheur sera convié par Retina France.

- à fournir un rapport intermédiaire après 12 mois qui récapitulera le but du projet et son intérêt pour les malades et intègrera l’état d’avancement des travaux, les résultats déjà obtenus et les prévisions pour les mois à venir. *Ce rapport très vulgarisé en français (1500 caractères maximum) sera publié dans la revue de l’association adressée aux donateurs de Retina France et au grand public. Il pourra être utilisé lors de campagnes de communication de l’association ou de campagnes d’appel aux dons. Il ne devra contenir aucune donnée confidentielle*.

- s’engage à fournir un rapport scientifique et un rapport financier au terme de la convention de financement.